

**S.C.P Gérard LEGRAND**  
**Huissier de Justice associé**  
**Recouvrement – Vente aux enchères publiques – Constats**

**24 rue de la République – B.P 236**  
**01202 BELLEGARDE SUR VALSERINE**

**☎ 04.50.48.05.82**

**☎ 04.50.48.32.07**

**[scp.gerard.legrand@orange.fr](mailto:scp.gerard.legrand@orange.fr)**

**Code APE : 741 A – T.V.A FR 72 398 404 822 00023**

**SIRET : 398 404 822 00031**

**CCP : 6495 84 T LYON – CDC : 40031 00001 0000307052B75**

**Règlement par carte bleue accepté**

**EXPEDITION**



# PROCES VERBAL DE CONSTAT DESCRIPTIF

**L'AN DEUX MILLE DIX HUIT**

**LE TREIZE AVRIL**

**A LA REQUETE DE :**

La CAISSE D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE DE RHONE ALPES (CERA), nouvelle dénomination sociale de la CAISSE D'EPARGNE ET DE PREVOYANCE DES ALPES, Banque coopérative à forme anonyme régie par les articles L 512-85 et suivants du Code Monétaire et Financier, Société anonyme à Directoire et Conseil d'Orientation et de Surveillance au capital de 1.000.000.000 €, Intermédiaire d'assurance immatriculée à l'ORIAS sous le n° 07 004 760, ayant son siège social Tour INCITY, 116 Cours Lafayette à 69003 LYON, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de LYON (69), sous le n° 384.006.029 (SIRET 384 006 029 01660), représentée par le Président de son Directoire es qualité audit siège.

Faisant élection de domicile et constitution d'avocat en la personne et au cabinet de Maître Corinne GRISON de la S.C..P REFFAY et Associés Avocats Associés au Barreau de l'Ain, y demeurant 44 rue Léon Perrin BP 157 à 01004 BOURG EN BRESSE.

Ayant pour avocat plaident Maître Frédéric ALLEAUME Avocat associé de la SCP GRAFMEYER BAUDRIER ALLEAUME JOUSSEMET, Avocats associés au Barreau de LYON y demeurant 1 rue de la République à 69001 LYON.

**AGISSANT EN VERTU DE :**

- De la copie en due forme exécutoire d'un acte reçu le 15.07.2013 par Maître Denis GILIBERT Notaire Associés de la S.C.P «Michel GOISSET, Didier MOERMAN, Denis GILIBERT et Alexandre LONGCHAMPT, Notaires Associés» à ANNECY (HAUTE SAVOIE) avec la participation de Maître Dominique BREMENS, Laurent THIOLLIER, Nathalie LARDET-FLEURIER et Yves DELECRAS, notaires associés à LYON (69), contentant :

1. Fourniture de la Caisse d'ÉPARGNE ET DE PREVOYANCE DE RHONE ALPES à Mr [redacted] et son épouse [redacted] à savoir :  
- [redacted] francs suisse c [redacted], remboursable en 300 mensualités de 6112.07 CHF assurance incluse au taux de 2.55 % soit un taux effectif global de 3.77 % l'an.
2. Privilège de prêteur de deniers et hypothèque conventionnelle publiés au service de la publicité foncière de NANTUA le 23.07.2013, volume 2013 V n° 3896, au bénéfice de la CAISSE D'ÉPARGNE ET DE PREVOYANCE DE RHONE ALPES par Mr et Mme [redacted] sur les biens et droits immobiliers présentement saisis.

D'un précédent commandement de payer valant saisie immobilier adressé en date du 23.03.2018 au Tribunal de première instance place du Bourg de Four 1 case postale 3736 à 1211 GENEVE 3 SUISSE.

De l'Article 35 du Décret du 27 Juillet 2006 à l'effet de dresser le procès-verbal descriptif des biens immobiliers ci-après désignés :

- Sur la Commune de CHATILLON EN MICHAILLE (01200), département 01, lieudit «Au Pellan» Lot n° 14, Ochiaz, une maison à usage d'habitation avec terrain cadastrée Section 278 ZC, d'une surface de 00 ha 00 a 06 ca, Section 278 C d'une surface de 00 ha, 02 a, 19 ca, Section ZC d'une surface de 00 ha, 05 a, 25 ca.

Lesdits biens et droits immobiliers qui précèdent, existent, s'étendent, poursuivent et comportent, avec toutes leurs aisances, appartenances, dépendances, ensemble de tous immeubles par destination, et en particulier tout matériel pouvant avoir le caractère d'immeuble par destination, et tout droit et toute servitude pouvant y être attaché, et toute augmentation et amélioration à y survenir, sans aucune exception ni réserve appartenant à Mr [redacted] de nationalité portugaise, et [redacted] le nationalité brésilienne.

Les biens et droits immobiliers présentement saisis appartiennent à Mr [redacted] portugaise, et Mme GOU [redacted] IL, de nationalité brésilienne, ensuite de [redacted] S ET MONTAGNES» (RCS 438 658 981), aux termes d'un acte reçu par Maître Denis GILIBERT, Notaire Associés de la Société Civile Professionnelle «Michel GOISSET, Didier MOERMAN, Denis GILIBERT, et Alexandre LONGCHAMPT Notaires Associés» à ANNECY (HAUTE SAVOIE), en date du 15.07.2013 publié au Services de la Publicité Foncière de NANTUA le 23.07.2013, volume 2013 P n° 6007.

**DEFERANT A LA REQUISITION QUI PRECEDE JE**

*Gérard LEGRAND, Huissier de Justice associé à la S.C.P Gérard LEGRAND près le Tribunal de Grande Instance de BOURG EN BRESSE (Ain), demeurant 24 rue de la République à 01200 BELLEGARDE SUR VALSERINE, soussigné :*

Je me suis rendu ce jour sur place, n° 342 Lotissement Le Pellan lieudit «Au Pellan» Lot n° 14, Ochiaz, à 01200 CHATILLON EN MICHAILLE et là je constate ce qui suit :

Les débiteurs n'étant pas présents et en l'absence de dernière adresse connue, j'ai procédé à l'ouverture des lieux le 12.04.2018 accompagné d'un serrurier et de la Police Municipale de CHATILLON EN MICHAILLE (01200).

Une fois dans les lieux je constate que la maison est totalement vide de personne et de meuble.

Durant mes opérations de procès-verbal descriptif j'étais accompagné de Mr LACOURBAS Sébastien technicien de la Société JURITEC, chargée du Diagnostic technique.

La Commune de CHATILLON EN MICHAILLE (01200) se trouve au Nord du département de l'Ain, divisée en trois hameaux VOUVRAY, OCHIAZ et CHATILLON EN MICHAILLE distante de GENEVE de 35 kms et à 100 kms environ de LYON.

Le bien faisant l'objet de la présente procédure est situé au Sud du Hameau de OCHIAZ dans un lotissement nouvellement créé il y a quatre ans.

Le hameau de OCHIAZ est distant de l'école primaire de 2.5 kms, de 5 kms d'un centre commercial, et de 2 kms du péage de l'autoroute A40.

Le lotissement est situé en partie basse du village de OCHIAZ.

➤ **PARTIES EXTERIEURES**

L'accès au lotissement se fait depuis la route desservant OCHIAZ, CHATILLON EN MICHAILLE du village de BILLIAT.

La maison se trouve au Sud-Est du lotissement le long d'une lisière de bois.

Le bien n'est absolument pas clôturé.

La cour est recouverte de tout-venant. Les espaces verts sont composés de terre légèrement nivelée recouverte d'herbe.

(Voir photo n° 1).

Photo n° 1 : PARTIES EXTERIEURES



### 1. Façade Ouest

La façade Ouest est recouverte d'un enduit de couleur saumon.  
Les deux fenêtres correspondantes à la salle de bains et à une chambre donnant directement sur la cour.  
La porte d'entrée se trouve dans l'angle droit, à côté de la porte du garage.  
Le pignon côté rue du lotissement est borgne. (Voir photo n° 2).



Photo n° 2 : PARTIES EXTERIEURES ; FACADE OUEST

## 2. Façade Nord

La façade Nord est recouverte d'un enduit de couleur saumon sans ouverture. (Voir photo n° 3).



Photo n° 3 : PARTIES EXTERIEURES ; FACADE NORD

## 3. Façade Est

La façade Est est recouverte d'un enduit de couleur saumon. Présence de deux fenêtres correspondantes aux chambres. (Voir photo n° 4).



Photo n° 4 : PARTIES EXTERIEURES ; FACADE EST

#### 4. Façade Sud

La façade Sud est recouverte d'un enduit de couleur saumon pourvue de deux baies vitrées coulissantes, de deux fenêtres et d'un bloc moteur de pompe à chaleur fixé sur la façade. (Voir photo n° 5).



Photo n° 5 : PARTIES EXTERIEURES ; FACADE SUD

#### 5. Toiture

La toiture quatre pans est couverte par des tuiles canales.

Présence d'un conduit de cheminée.

Le dessous de toit est composé de frissette PVC de couleur blanche.

Les gouttières et les descentes d'eaux pluviales sont en zinc.

Les tablettes de fenêtres et les seuils sont en béton préfabriqué. (Voir photos n° 6 – 7).



Photo n° 6 : PARTIES EXTERIEURES ; TOITURE



Photo n° 7 : PARTIES EXTERIEURES ; TOITURE

## ➤ PARTIES INTERIEURES

L'accès principal à la maison se fait par la porte d'entrée située sur la façade Ouest.

### 1. Hall d'entrée

Plafond : Recouvert d'un placo brut. Présence d'un point lumineux.

Murs : Recouverts de placo brut.

Sol : Recouvert d'un carrelage blanc mesurant 45 cm x 45 cm avec plinthes.

La porte PVC trois points, est pourvue d'un vitrage opaque. A côté présence d'un cadre fixe vitrée de forme rectangulaire verre opaque.

Equipements électriques de la pièce : Une prise électrique, un interrupteur électrique double, une sonnette.

Le hall donne directement sur le séjour/cuisine.  
(Photo n° 8).



Photo n° 8 : PARTIES INTERIEURES ; HALL D'ENTREE

## 2. Séjour/cuisine ouverte

Plafond : Placoplâtre brut. Présence de deux points lumineux. Au-dessus de l'évier à droite, présence d'une bouche VMC au niveau du plafond

Murs : Placoplâtre brut. Présence d'une applique murale à gauche de l'évier.

Sol : Recouvert d'un carrelage blanc mesurant 45 cm x 45 cm avec plinthes.

Présence de deux baies vitrées double vitrage coulissant en PVC et d'une fenêtre double vitrage PVC au-dessus de l'évier.

Les volets PVC sont mécaniques avec caissons apparents.

Présence de trois radiateurs tôles.

Présence d'un évier céramique équipé d'un mitigeur, un meuble stratifié blanc sous évier.

Equipements électriques de la pièce : Deux interrupteurs électriques doubles, un interrupteur VMC, trois interrupteurs électriques simples, dix prises électriques simples, deux prises électriques triples, une prise TV, une prise RJ 45, un boîtier de commande du chauffage mural de marque DAIKIN.  
(Voir photos n° 9 – 10 – 11).





Photos n° 9 – 10 : PARTIES INTERIEURES ; SEJOUR/CUISINE OUVERTE





Photo n° 11 : PARTIES INTERIEURES ; SEJOUR/CUISINE OUVERTE

### 3. Dégagement

Plafond : Recouvert d'un placo brut. Présence d'un point lumineux.

Murs : Recouverts d'un placo brut.

Sol : Recouvert d'un carrelage mesurant 45 cm x 45 cm avec plinthes.

Equipements électriques de la pièce : Un interrupteur électrique double, un interrupteur électrique simple, une prise électrique.

On accède au wc en entrant dans le dégagement côté gauche.  
(Voir photos n° 12 – 13).





Photo n° 12 : PARTIES INTERIEURES ; DEGAGEMENT





#### 4. wc

Plafond : Placoplâtre brut. Présence d'un point lumineux, et d'une bouche VMC.

Murs : Placoplâtre brut.

Sol : Recouvert d'un carrelage mesurant 45 cm x 45 cm avec plinthes.

Equipements électriques de la pièce : Un interrupteur électrique.

La porte postformée est non peinte.  
(Voir photo n° 14).



Photo n° 14 : PARTIES INTERIEURES ; DEGAGEMENT



### 5. Salle de bains située à côté

Plafond : Recouvert de placoplâtre brut. Présence d'un point lumineux et d'une bouche VMC.

Murs : Faïence de couleur grise au-dessus de la baignoire sur la cloison au -dessus du lavabo.

Sol : Recouvert d'un carrelage blanc mesurant 33 cm x 33 cm avec plinthes.

Présence d'une fenêtre PVC ouvrante verre opaque double vitrage.

Présence d'un volet PVC mécanique avec caisson apparent.

Equipements sanitaires de la pièce : Un lavabo avec un mitigeur, un meuble sous vasque, un miroir avec une applique, une baignoire acrylique avec mitigeur flexible et douchette, un radiateur sèche-serviettes mural électrique.

Equipements électriques de la pièce : Un interrupteur électrique, une prise électrique.

Présence d'une porte postformée non peinte.

(Voir photos n° 15 – 16 – 17).



Photos n° 15 – 16 : PARTIES INTERIEURES ; SALLE DE BAINS SITUEE A COTE





Photo n° 17 : PARTIES INTERIEURES ; SALLE DE BAINS SITUEE A COTE

#### 6. Chambre 1 située au fond du dégagement à gauche

Plafond : Placoplâtre brut. Présence d'un point lumineux.

Murs : Placoplâtre brut.

Sol : Recouvert d'un parquet stratifié.

Présence d'une fenêtre double vitrage PVC.

Présence d'un volet PVC mécanique avec caisson apparent.

Présence d'un radiateur tôle situé en dessous de la fenêtre.

Présence d'une porte postformée non peinte.

Equipements électriques de la pièce : Trois prises électriques, deux interrupteurs électriques, une prise tv, une prise RJ 45

(Voir photos n° 18 – 19 – 20).



Photos n° 18 – 19 : PARTIES INTERIEURES ; CHAMBRE I SITUE AU FOND DU DEGAGEMENT A GAUCHE







Photo n° 20 : PARTIES INTERIEURES ; CHAMBRE 1 SITUE AU FOND DU DEGAGEMENT A GAUCHE

#### 7. Chambres 2 et 3 se trouvant côté droit au fond du dégagement

Ces deux chambres sont identiques.

Plafond : Placoplâtre brut. Présence d'un point lumineux.

Murs : Placoplâtre brut.

Sol : Recouvert d'un parquet stratifié.

Présence d'un radiateur tôle.

La porte postformée n'est pas peinte.

Présence d'une fenêtre double vitrage PVC, d'un volet PVC mécanique avec caisson apparent.

Equipements électriques de la pièce : Trois prises électriques, deux interrupteurs électriques, une prise TV, une prise RJ 45.

(Voir photos n° 21 jusqu'à 25).



Photos n° 21 – 22 : PARTIES INTERIEURES ; CHAMBRES 2 & 3 SE TROUVANT COTE DROIT AU FOND DU DEGAGEMENT





Photos n° 23 – 24 : PARTIES INTERIEURES ; CHAMBRES 2 & 3 SE TROUVANT COTE DROIT AU FOND DU DEGAGEMENT





Photo n° 25 : PARTIES INTERIEURES ; CHAMBRES 2 & 3 SE TROUVANT COTE DROIT AU FOND DU DEGAGEMENT

## 8. Cellier

On accède au cellier depuis la cuisine ouverte.

Plafond : Placoplâtre peint. Présence d'un point lumineux et d'une bouche VMC.

Présence d'une trappe de visite pour la VMC.

Murs : Placoplâtre brut.

Sol : Recouvert d'un carrelage blanc mesurant 45 cm x 45 cm.

Présence d'une fenêtre double vitrage PVC, d'un volet roulant PVC avec caisson apparent.

Présence d'une pompe à chaleur de marque DAIKIN équipant cette pièce.

Présence de deux portes postformées non peintes, une séparant le cellier de la cuisine et une autre séparant le cellier du garage. (Cette porte du garage est isolée).

Présence d'un robinet et d'une évacuation de machine à laver sur la cloison côté gauche en entrant.

Equipements électrique de la pièce : Deux interrupteurs électriques, deux prises électriques.

On accède au garage depuis le cellier.  
(Voir photos n° 26 – 27).



Photos n° 26 – 27 : PARTIES INTERIEURES ; CELLIER



## 9. Garage

Plafond : Placo brut. Présence d'une trappe de visite et d'un point lumineux.

Murs : Hourdis bruts côté gauche. Placo et isolation côté hall/séjour et côté cellier.  
Présence d'une porte de garage coulissante en tôle.

Le tableau et le compteur électrique sont fixés sur la cloison placo côté droit.

Présence d'un vide sanitaire pourvue d'une trappe d'accès au droit de la porte du cellier.

Le vide sanitaire s'étend sur toute la surface de la maison. Les murs sont en hourdis bruts de 2 mètres de hauteur.

Il est à précisé également que le dallage de la maison est en hourdis isolant sur toute la surface.  
(Voir photos n° 28 – 29)



Photo n° 28 : PARTIES INTERIEURES ; GARAGE

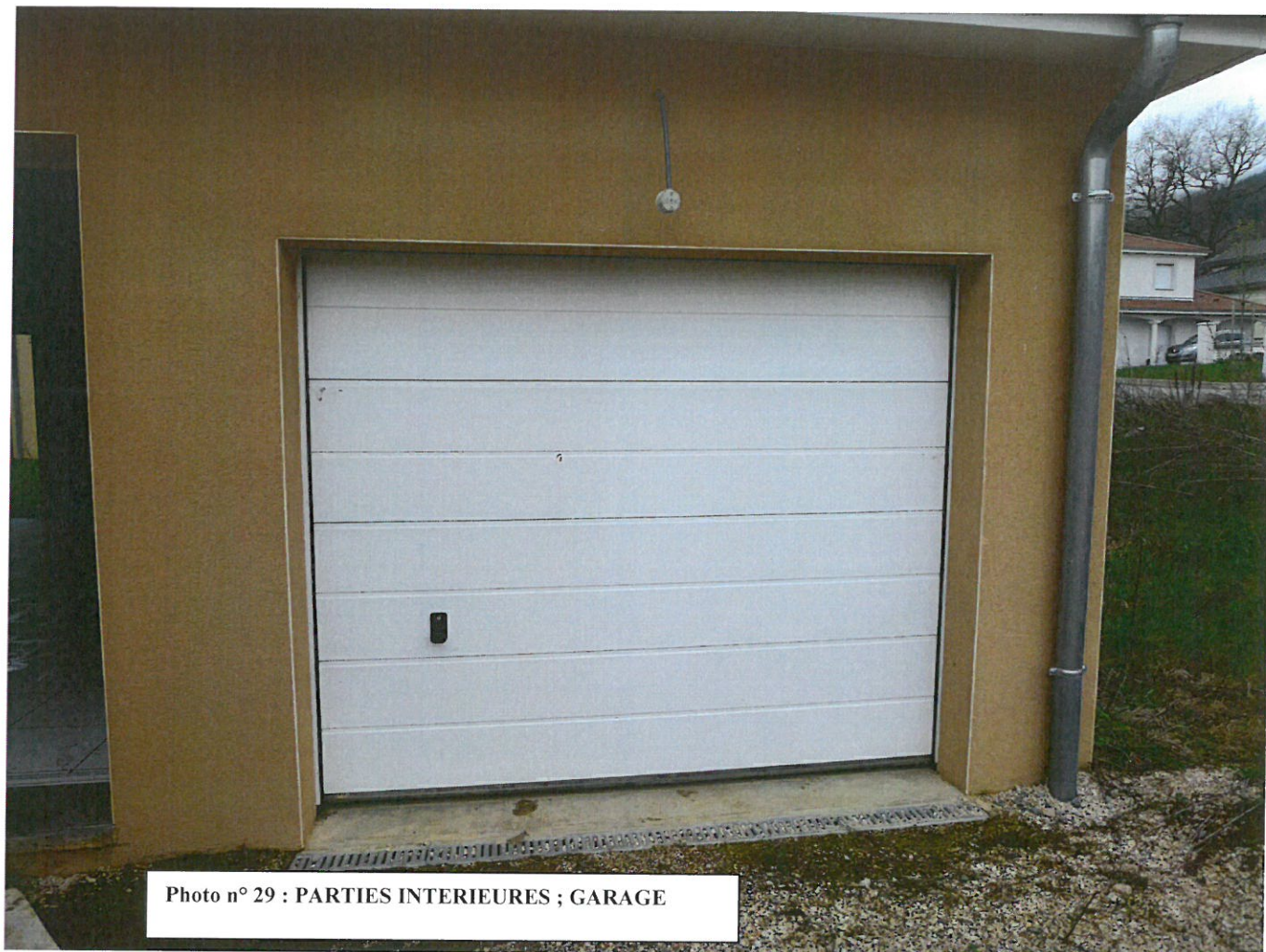


Photo n° 29 : PARTIES INTERIEURES ; GARAGE

➤ REMARQUES GENERALES

Un important dégât des eaux s'est produit dans cette maison.  
L'ensemble des placoplâtres des cloisons est moisi et pourri sur la totalité de la surface de la maison.  
Les portes postformées sont également couvertes de moisissures noires.  
Deux radiateurs tôles dans les chambres sont tombés au sol.  
La maison telle qu'elle se présente aujourd'hui est inhabitable.



Ma mission étant terminée, je me suis retiré.

Et de tout ce que dessus, j'ai rédigé le présent procès verbal de constat pour servir et valoir ce que de droit

Sous toutes réserves – dont acte

Coût - Décret n° 2016-230 du 26/02/16 :	
Emol : Art. R444-3 C Comm.....	220.94
Transp. Art. A 444-48 .....	7.67
Photos.....	29.00
DRF 18 : Honor complémentai.....	300.00
Montant H.T.....	557.61
Total T.V.A 20 %.....	111.52
Aff. Art. A.4448-48 (1).....	4.50
Taxe forfaitaire Art. 302 bis Y CGI.....	14.89
Montant T.T.C.....	688.52

